

Le passage suivant n'aura pas manqué non plus d'attirer fortement l'attention de nos lecteurs : “ *Dans le livre de caisse de M. le Dr Beausoleil, il manque vingt-six pages qui ont été déchirées et sur celles qui restent, les seules entrées sont pour les dépenses et les remises au Trésorier.*”

Le Dr Beausoleil a supprimé, d'un seul coup de pince, dans un livre qui appartient au Collège, l'entrée des recettes qui ont passé par ses mains à lui, le Dr Beausoleil, et il a donné pour excuse que ces pages lui appartenaient, ayant déjà été auditées par MM. Girouard et Smith. Voilà un acte illégal qui ne manquera pas d'être apprécié comme il convient. Et cependant, quand nous avons élevé la voix, dans cette revue même, pour attirer l'attention de la profession sur le Dr Beausoleil, on nous a accusé d'injustice, d'ambition personnelle, d'animosité, et que sais-je encore. On doit voir aujourd'hui qui avait raison : déchirer des livres officiels n'est pas un acte fort recommandable.

Nous attendrons avec impatience la fin du rapport de M. Gonthier.

Suivant sa promesse, le Bureau s'est occupé des charlatans, et a pris durant l'année une quarantaine de poursuites, avec succès dans quelques cas, avec insuccès dans la plupart. Et cela est dû à l'insuffisance de la loi, qui laisse une grande marge à messieurs les charlatans, et bien souvent aussi au mauvais vouloir des juges, qui semblent souvent avoir pour ces messieurs une sympathie toute particulière. Cela ne doit pas d'ailleurs nous étonner : on a vu un jour un lieutenant-gouverneur faire venir pour lui soigner une entorse, une rebouteuse bien connue, ce qui lui a sans doute permis de mettre sur ses cartes d'annonce : rebouteuse de son Excellence. Ainsi qu'on l'a vu dans la cause prise à Joliette, il arrive que le curé de la paroisse donne un aussi mauvais exemple, ce qui devient alors désastreux pour le médecin du village. Il est bon d'attirer l'attention sur cette protection des charlatans par les classes dirigeantes, et de faire voir à quels abus cela peut donner lieu. On parviendra peut-être ainsi à former l'opinion publique, et qui sait, peut-être même à faire passer une loi suffisamment protectrice par nos députés.

Le projet de refonte de la loi médicale a été enfin adopté d'une manière définitive, et il sera présenté à la législature à la prochaine session. Le principe de la représentation basée sur la population n'a pas été accepté par nos amis de Québec, qui y ont vu, bien à tort assurément, un danger pour leur district. Ils ont même cru pendant un certain temps à une conspiration de la part des gens de Montréal, ce qui était absurde et enfantin, et de plus un grand manque de con-